

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS745

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 10

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« talent – profession médicale »

les mots :

« passeport talent-professions médicales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.